

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bertrand DUFERME, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. DUFERME – Mme DRAUX – Mme BLAMPAIN – M. LOCQUENEUX – Mme DOUCHET – Mme BOULANGER (arrivée à 20H15) – Mme PRUVOT – Mme BODIOT – M. DUMON

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

M. GODART G ayant donné pouvoir à M. DUFERME
Mme GODART ayant donné pouvoir à Mme DOUCHET
Mme DELATTRE ayant donné pouvoir à Mme BLAMPAIN
M. WAROQUET – M. DEREK

Conformément à la législation en vigueur, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal ; Madame Léa PRUVOT a été désignée pour remplir ces fonctions.

Le procès-verbal de la séance du 04 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS ET ACTES DU MAIRE

Dél. N°3-2025-01

Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire donne lecture des principales décisions qu'il a prises conformément aux délégations attribuées par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T et notamment les commandes qu'il a passées à la suite de procédures réglementaires adaptées suivant la liste détaillée ci-après :

☐ **ACHAT NETTOYEUR HAUTE PRESSION**

SAS CHRETIEN MOTOCULTURE (02510 ETREUX) pour un montant de **976,00 € T.T.C.**

☐ **FLEURISSEMENT COMMUNE**

BALSAMINE (02450 BOUE) pour un montant de **2 152,60 € T.T.C.**

☐ **FEUX D'ARTIFICE 14 JUILLET**

PYRO-CREATION (08300 SAULT LES RETHEL) pour un montant de **6 354,10 € T.T.C.**

☐ **FLEURISSEMENT COMMUNE**

SAS GRENIER (02120 GUISE) pour un montant de **1 433,30 € T.T.C.**

☐ **VIDEOPROTECTION REMPLACEMENT DES POINTS AP DU GARD + NVR NOUVELLE GENERATION ET MODIFICATION RESEAU**

DHTECH (02260 LA CAPELLE) pour un montant de **4 718,07 € T.T.C. et de 756,00 € T.T.C.**

☐ **VETEMENTS DE TRAVAIL AGENTS TECHNIQUES**

GAMM VERT (02170 LE NOUVION EN THIERACHE) pour un montant de **1 295,84 € T.T.C.**

☐ **MISE EN SECURITE DES 4 MOTEURS DE TINTEMENT ET 4 MOTEURS DE VOLEES A L'EGLISE**

LEPERS & FRERES (59440 DOMPIERRE SUR HELPE) pour un montant de **2 376,00 € T.T.C.**

☐ **FOURNITURES ADMINISTRATIVES (PAPIER)**

MAJUSCULE (59406 CAMBRAI) pour un montant de **940,00 € T.T.C.**

☐ **FAUCHAGE LE LONG DU CANAL JUSQU'A OISY**

EURL WIART JULES (02170 BARZY EN THIERACHE) pour un montant de **960,00 € T.T.C.**

☐ **FAUCHAGE DES ACCOTMENTS DANS LES CHEMINS COMMUNAUX 2 PASSAGES**

SARL WIART ENVIRONNEMENT (02450 FESMY LE SART) pour un montant de **1 920,00 € T.T.C.**

☐ **ANIMATION MUSICALE FETE COMMUNALE DU 14/09/2025**

GERARD MARCY AUTO-ENTREPRENEUR (51420 WITRY LES REIMS) pour un montant de **550,00 € T.T.C.**

☐ **FOURNITURES VOIRIE**

SOFOCHIM (59151 ARLEUX) pour un montant de **748,78 € T.T.C.**

☐ **ACHAT TAILLE HAIE SUR PERCHE**

SAS CHRETIEN MOTOCULTURE (02510 ETREUX) pour un montant de **835,00 € T.T.C.**

☐ **PRODUITS D'ENTRETIEN**

DISCONET (02100 SAINT-QUENTIN) pour un montant de **1 618,00 € T.T.C.**

□ **DIVISION PARCELLE AE 282 RESIDENCE L'ARGENTAIN**

XAVIER LEDUC GEOMETRE EXPERT (02100 SAINT-QUENTIN) pour un montant de **1 020,00 € T.T.C.**

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENSION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
DUMON Patrick	X		
BODIOT Carole	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
BOULANGER Amélie	Arrivée à 20H15		
PRUVOT Léa	X		
DELATTRE Maryline	X		
GODART Gilles	X		

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Dél. N°3-2025-02

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'un agent communal a bénéficié d'un avancement de grade au 1^{er} juin 2025, il convient donc de modifier le tableau des effectifs

Il rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal au 07 mars 2025,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre à jour le tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DONNE SON ACCORD,

Le tableau des emplois est ainsi modifié à **compter du 20 juin 2025** :

EMPLOIS PERMANENTS TERRITORIAUX

	Postes ouverts	Postes pourvus
<u>Filière administrative</u>		
Rédacteur TC	1	1
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe TC	2	2
Adjoint Administratif TC	1	1
<u>Filière technique</u>		
Technicien territorial TC	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe TC	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe TNC 25/35 ^{ème}	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe TNC 17/35 ^{ème}	1	1
Adjoint Technique territorial TC	4	3
Adjoint Technique TNC 23/35 ^{ème}	1	1
Adjoint Technique TNC 20/35 ^{ème}	1	1
Adjoint Technique TNC 17/35 ^{ème}	1	1
Adjoint Technique territorial TNC 8/35 ^{ème} (Accompagnement car scolaire)	1	0
<u>Filière culturelle</u>		
Adjoint du Patrimoine principal de 2 ^{ème} classe TNC 30/35 ^{ème}	1	1
<u>Filière sociale</u>		
ATSEM principal 2 ^{ème} classe TC	1	1
ATSEM principal 2 ^{ème} classe TNC 29/35 ^{ème}	1	1
TOTAL	19	17

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENSION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
DUMON Patrick	X		
BODIOT Carole	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
BOULANGER Amélie	Arrivée à 20H15		
PRUVOT Léa	X		
DELATTRE Maryline	X		
GODART Gilles	X		

RECRUTEMENT D'UN AGENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC) POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE, L'ANIMATION PENDANT LA PAUSE MERIDIENNE ET L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE CAR SCOLAIRE

Dél. N°3-2025-03

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Il explique que la mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Il précise que ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi peut aller de 20 heures à 30 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

Recrutement à compter du 1^{er} septembre 2025

- Contenu du poste : Aide à l'accueil périscolaire – animation pendant la pause méridienne et accompagnement dans le car scolaire
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 h
- Rémunération : 100 % du SMIC soit actuellement 1 029,60 € brut.

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec France travail et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

Recrutement à compter du 1^{er} septembre 2025

- Contenu du poste : Aide à l'accueil périscolaire – animation pendant la pause méridienne et accompagnement dans le car scolaire
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 h
- Rémunération : 100 % du SMIC soit actuellement 1 029,60 € brut.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENSION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
DUMON Patrick	X		
BODIOT Carole	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
BOULANGER Amélie	Arrivée à 20H15		
PRUVOT Léa	X		
DELATTRE Maryline	X		
GODART Gilles	X		

DETERMINATION DU MONTANT DU FORFAIT COMMUNAL ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Dél. N°3-2025-04

Monsieur le Maire expose :

Le coût moyen de fonctionnement des écoles publiques est utilisé pour le calcul des subventions aux écoles privées du 1^{er} degré sous contrat d'association (article L.442-5-1 du code de l'éducation). Il est également la base de calcul pour la participation aux frais de scolarité d'un enfant scolarisé hors de sa commune de résidence (article L.212-8 du code de l'éducation).

Le critère d'évaluation du forfait communal est l'ensemble des dépenses de fonctionnement assumé par la commune pour des classes élémentaires et maternelles publiques. Cette évaluation a été faite conformément à la liste des dépenses éligibles au forfait communal visée en annexe de la circulaire du 15 février 2012

Le forfait par élève est égal au coût moyen par élève constaté dans les écoles publiques d'ETREUX.

Les dépenses prises en compte pour calculer le coût moyen par élève sont relevées dans le compte administratif de l'année N-1.

Pour l'année scolaire 2025/2026, il est de 1 091,00 Euros par élève.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer pour l'année scolaire 2025/2026, le forfait communal à 1 091,00 Euros par élève.

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENSION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
DUMON Patrick	X		
BODIOT Carole	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
BOULANGER Amélie	X		
PRUVOT Léa	X		
DELATTRE Maryline	X		
GODART Gilles	X		

DEVIS USEDA : REMPLACEMENT D'UN FEU TRICOLORE ACCIDENTE

Dél. N°3-2025-05

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA :

Remplacement d'un feu tricolore accidenté C01 F04 S01.

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à **1 422,64 € HT**.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution s'élève à 1 422,64 € HT, et se répartit comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT DES TRAVAUX	PARTICIPATION USEDA	CONTRIBUTION COMMUNE
<u>Éclairage Public</u> Matériel	1 422,64 €	0,00 €	1 422,64 €
	1 422,64 €	0,00 €	1 422,64 €

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USEDA en cours.

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1) d'inscrire cette opération sur son budget de l'année en cours ou suivante,
- 2) s'engage à verser à l'USEDA, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USEDA et des travaux réalisés,
- 3) en cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USEDA.

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENSION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
DUMON Patrick	X		
BODIOT Carole	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
BOULANGER Amélie	X		
PRUVOT Léa	X		
DELATTRE Maryline	X		
GODART Gilles	X		

REMBOURSEMENT D'ARRHES POUR UNE LOCATION DU CENTRE SOCIOCULTUREL

Dél. N°3-2025-06

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Vincent LOCQUENEUX avait réservé la salle du centre socioculturel pour le week-end du 10 et 11 mai 2025. À cet effet, il avait versé 67,50 € d'arrhes.

Il explique qu'il y a eu une importante fuite au niveau du lavabo qui a contraint les locataires de la salle à éponger le sol.

En raison de ce désagrément, Monsieur le Maire propose de lui rembourser les arrhes versées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le remboursement d'arrhes versées comme suit :

- Monsieur Vincent LOCQUENEUX : 67,50 €uros.

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENSION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
DUMON Patrick	X		
BODIOT Carole	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
BOULANGER Amélie	X		
PRUVOT Léa	X		
DELATTRE Maryline	X		
GODART Gilles	X		

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Dél. N°3-2025-07

Monsieur Jean-Noël LOCQUENEUX, responsable de la commission des travaux, informe les membres du Conseil Municipal des travaux réalisés et en cours depuis la dernière réunion :

- Changement de l'angle de prise de vue de la caméra située place du Gard, désormais orientée en direction d'Étreux. Cette intervention a été réalisée par la société DHTECH.
- Une autre intervention a eu lieu ce jour par la même société concernant les caméras du rond-point, qui étaient hors service.
- Une prise de contact a été effectuée concernant les deux armoires électriques destinées aux forains situées au Gard, actuellement hors service. Nous sommes en attente de confirmation pour déterminer qui, d'ENEDIS ou de l'USEDA, est responsable de leur entretien.
- Prochainement aura lieu la rénovation en LED de l'éclairage public rue du Bourbonnais et place de la Mairie

Il demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'installation d'un limiteur de son dans la salle du centre socioculturel. Un devis actualisé et détaillé a été sollicité auprès de l'entreprise SMT.

Ce sujet, déjà abordé à plusieurs reprises lors des précédentes réunions, n'avait jusqu'à présent fait l'objet d'aucune décision.

Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable à cette installation. Madame Léa PRUVOT s'abstient.

Monsieur Patrick DUMON, responsable de la commission jeunesse – sports et loisirs – vie associative – tourisme, informe les membres du Conseil Municipal, que les subventions suivantes peuvent être versées, les pièces administratives et les justificatifs des dépenses ayant été fournies :

- Société de Chasse 200 €uros pour l'organisation de la brocante du 29/05/2025
- Amis des écoles 350 €uros pour l'organisation de la brocante du 08/05/2025
- L'A.J.S.O. Football 200 €uros pour l'organisation du stage de foot d'avril 2025

Il sollicite l'avis des membres du Conseil Municipal suite à une demande formulée par le Basket Club d'Étreux concernant l'achat de 80 médailles. Ces médailles seront remises aux joueurs licenciés lors de leur assemblée générale prévue le 5 juillet 2025.

Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable à cette demande.

Il informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de mise à disposition gratuite d'une salle afin d'y dispenser des cours de fitness. Il sollicite l'avis du Conseil sur cette requête.

Les membres du Conseil Municipal lui demandent de rencontrer au préalable la personne concernée afin de mieux connaître ses souhaits, ses attentes, ainsi que les modalités envisagées.

Enfin, il informe les membres du Conseil Municipal d'un problème survenu avec l'association « La Pétanque Étreusienne ». Cette dernière a récemment entrepris un changement d'établissement bancaire.

Dans ce cadre, la nouvelle banque a vérifié l'existence légale de l'association via le Registre National des Associations et le Journal Officiel, constatant que celle-ci avait été dissoute depuis le 12 novembre 2022.

L'établissement bancaire a aussitôt contacté la mairie pour signaler cette situation.

Face à cette découverte, il a immédiatement convoqué le Président de l'association afin qu'il restitue les clés du boulodrome et fournisse des explications sur la dissolution.

Le Président a indiqué ne pas avoir connaissance d'une dissolution complète de l'association. Selon ses déclarations, une demande aurait été faite uniquement pour dissocier la section « compétition ».

Or, la subvention de fonctionnement municipale a déjà été versée à l'association.

Monsieur le Maire demande de prendre contact avec la Sous-Préfecture afin de connaître les modalités de restitution éventuelle de la subvention.

Madame Christelle BLAMPAIN, responsable de la commission des affaires scolaires, informe les membres du Conseil Municipal que, à l'occasion du passage de la course cycliste « Les 4 Jours de Dunkerque » dans le département de l'Aisne, le jeudi 15 mai 2025, la municipalité a offert un pique-nique aux enfants de l'école, aux signaleurs ainsi qu'aux accompagnateurs.

Elle précise que les enfants ont été ravis de cette initiative.

Madame Christelle BLAMPAIN porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal que le Conseil d'école s'est tenu le 10 juin 2025.

Le compte-rendu de cette réunion sera transmis aux membres du Conseil Municipal.

Elle informe que 16 élèves quitteront l'école pour entrer en 6^e à la prochaine rentrée scolaire. Une légère baisse des effectifs est également annoncée pour la rentrée 2025.

Un échange de niveau est prévu entre les classes de Moyenne Section (MS) et de Grande Section (GS) : Madame LESNES prendra en charge la classe de MS, tandis que Madame MEURA assurera la classe de GS.

Elle informe également du départ en retraite de Madame MEURA, directrice de l'école, prévu pour décembre 2025. Aucun remplaçant n'est encore désigné à ce jour.

Par ailleurs, Madame BLAMPAIN avise les membres du Conseil que l'Assemblée Générale de l'association "Les Amis de l'École" se tiendra le 3 juillet 2025 à 17h.

Six membres du bureau ont annoncé leur démission.

La Présidente actuelle a rédigé une lettre expliquant la situation, largement diffusée afin d'encourager une forte participation à cette assemblée.

Enfin, concernant la kermesse de l'école, qui se tiendra le samedi 28 juin 2025 à partir de 13h30, plusieurs surprises sont prévues.

Il s'agira en effet de la dernière kermesse de Madame MEURA, qui prendra sa retraite en décembre prochain.

À cette occasion, Madame MEURA recevra trois distinctions :

- La médaille des Palmes Académiques,
- La médaille de la Jeunesse et des Sports,
- ainsi que la médaille de la Ville.

Après les danses présentées par les enfants, un Flash Mob réunissant notamment des anciens élèves viendra clôturer les animations.

Une prise de vue aérienne de l'événement sera réalisée par GPN Drone.

Madame Sylvie DRAUX, responsable de la commission des fêtes et cérémonies, informe les membres du Conseil Municipal que la fête de la musique se déroulera ce week-end, organisée par les DJ'S du Coin.

A l'occasion du 14 juillet, plusieurs animations seront proposées :

- le traditionnel feu d'artifice,
- les Jeux d'Antan,
- la Tournée d'été,
- ainsi que la Guinguette au bord de l'eau.

Une brocante nocturne est également prévue le samedi 02 août 2025, place du Gard.

Pour la fête communale, qui aura lieu le week-end des 13, 14 et 15 septembre 2025 :

- le samedi 13 septembre, la soirée sera animée par les DJ'S du Coin, une restauration rapide sera assurée par les Archers.

- Le dimanche 14 septembre, un repas sera organisé le midi par les Archers, avec l'animation d'un accordéoniste.

A partir de 16h, les majorettes de Wassigny défileront pour clôturer les festivités.

Comme chaque année, la distribution des tickets gratuits pour les enfants de l'école a habituellement lieu le lundi.

Cette année, Madame Marilyne DOUCHET a proposé d'avancer cette distribution au vendredi, dans le but d'attirer davantage de visiteurs durant le week-end.

Par ailleurs, Madame Sylvie DRAUX suggère de remplacer les tickets papier par des jetons customisés avec le logo de la commune.

Les membres du Conseil Municipal approuvent ces deux propositions.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Dél. N°3-2025-08

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors d'une récente rencontre avec l'USEDA, il a eu confirmation que le dossier relatif à l'enfouissement des réseaux de la rue des Cressonnières - partie n°1 a été retenu.

Il précise toutefois que la demande de subvention déposée au titre du dispositif APV est toujours en attente de réponse à ce jour.

Par ailleurs, en réponse à plusieurs doléances exprimées par les riverains, un courrier a été adressé au gérant de la supérette lui demandant de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser immédiatement les comportements délictueux observés dans le cadre de l'exploitation de son activité.

Monsieur le Maire informe avoir travaillé en collaboration avec Madame Léa PRUVOT et Monsieur Patrick DUMON à la rédaction d'un cahier des charges en vue de la création du site internet de la commune, projet qui sera réalisé par un agent communal.

Après lecture, les membres approuvent le cahier des charges.

Monsieur Patrick DUMON sollicite l'avis des membres du Conseil Municipal concernant la poursuite de la participation financière de la commune au financement des licences sportives pour les jeunes de moins de 16 ans domiciliés dans la commune.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

Enfin, il informe les membres du Conseil Municipal de problèmes récurrents dans la salle des sports, notamment : éclairage laissé allumé, robinets d'eau ouverts, fenêtres non refermées, etc.

En réponse, les membres du Conseil Municipal suggèrent de faire un rappel à l'ordre auprès des utilisateurs de la salle. Il est précisé que si les négligences persistent, la salle des sports sera systématiquement fermée durant chaque période de vacances scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 30 et ont signé au registre le Maire et la secrétaire de séance désigné.

Pour copie conforme,
Etreux, le 24 juin 2025

Le Maire,
Bertrand DUFERME



La secrétaire de séance,
Léa PRUVOT